



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la solidarité et de l'emploi

## Fonds cantonaux de compensation des Allocations Familiales et de l'Assurance Maternité

DSE - Fonds AF/LAMat  
Rue du Vieux-Marché 4  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

A toutes les caisses

N/réf. : AF/pd  
V/réf. :

### Exemple d'écritures comptables selon le nouveau système de décompte

Madame, Monsieur,

Après l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des directives financières des Fonds cantonaux de compensation et suite aux nombreux changements qui en découlent, nous avons l'avantage de mettre à disposition des caisses, conformément à leur demande, sur notre site internet mentionné ci-dessous, un exemple de relevé périodique et un exemple de relevé annuel pour les allocations familiales. Le cas présenté est applicable par analogie à l'assurance maternité.

Site: [www.ge.ch/allocations\\_familiales/documents-en-ligne.asp](http://www.ge.ch/allocations_familiales/documents-en-ligne.asp)

Quelques précisions relatives à ce cas:

- il s'agit d'un cas simplifié. En pratique toutes les rubriques des relevés sont applicables et doivent être complétées par la caisse en fonction des données issues de sa comptabilité, conformément aux directives financières,
- le bilan d'ouverture au 01.01.2009, le relevé périodique ainsi que le relevé annuel au 31.12.2009 sont établis conformément aux directives financières,
- les liquidités sont décomptées selon la variante 2 du relevé périodique (décompte des liquidités en fonction des recettes et dépenses totales du régime, conformément à la partie III de la directive financière 3.1),
- pour l'illustration du cas, deux périodes (semestres) sont retenues.

Ce cas permet de visualiser l'ensemble des écritures comptables relatives aux mouvements et constituent une aide pour l'établissement des nouveaux relevés.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Angela Fischer  
Directrice